



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 17 décembre 2024

**Délibération
N° 24.197.2**

**En exercice ... 37
Présents 25
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION FINANCIÈRE AFFÉRENTE**

Date de la convocation : 11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 17 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Marcelle COUDERC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 17 décembre 2024

Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1511-3 ;

Vu la délibération n°24.130.2 du Conseil communautaire du 2 juillet 2024 portant adoption de la modification n°1 du règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises ;

Vu l'avis de la commission développement territorial du date 14 novembre 2024 ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant que Messieurs Jean-Baptiste Biron et Matthieu Combes, Présidents successifs de la SAS RATEL, ont présenté une demande de financement, enregistrée le 5 août 2024 et complétée le 17 octobre 2024 ; que ladite demande satisfait aux conditions requises par le règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises ;

Considérant que conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros donne lieu à la conclusion d'une convention ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 3^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. DÉCIDE d'attribuer la subvention suivante :

Service	Nom du bénéficiaire	Entreprise	Lieu	Nature du projet	Montant HT		
					Dépenses éligibles	Dépenses éligibles retenues	Subvention maximum
Développement économique	Matthieu COMBES	SAS RATEL	Nissan-Lez-Ensérune	Aménagement d'une usine de conditionnement de jus de fruits et boissons aromatisés pour réception, embouteillage, conditionnement et traitement de vins.	672 218,90 €	672 218,90 €	41 705€

page 2 sur 3

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241217-DELIB_24_19

II. APPROUVE le projet de convention financière d'attribution de ladite aide à l'immobilier d'entreprise ci-annexé à conclure avec le bénéficiaire.

III. AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

IV. PRECISE que les crédits afférents seront prévus au budget de l'exercice concerné.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

VI. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

24 DEC. 2024

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

24 DEC. 2024

Signature du secrétaire de séance :

Marcelle COUDERC

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241217-DELIB_24_19